

Construction d'un ajout à une habitation unifamiliale

Liste C2

Informations et documents exigés pour une demande de permis de construction

Édition mai 2020

La liste suivante indique l'information nécessaire pour faire une demande de permis de construction. Celle-ci aide l'inspecteur des bâtiments à prendre une décision plus certaine envers l'approbation d'un permis de construction, par rapport à la conformité du bâtiment proposé, envers les normes du Code national du bâtiment du Canada (Code), les Règlements provinciaux sur la construction et les Arrêtés de construction municipaux. En plus, la vérification des plans et des informations aide à assurer la sécurité des gens tout en protégeant l'investissement du propriétaire.

La documentation exigée concernant une demande de permis de construction n'est pas limitée au contenu de cette liste. Chaque demande est examinée individuellement, et par conséquent, d'autres documents peuvent être requis.

Les documents suivants **doivent être soumis** pour une demande de permis de construction :

VEUILLEZ CLAIREMENT INDIQUER CE QUI EST EXISTANT ET CE QUI EST NOUVEAU.

PLAN ET DÉTAIL REQUIS *Celles électroniques peuvent être transmises par courriel*

Chaque dessin doit être lisible et à l'échelle, ainsi qu'être préparés par un/une professionnel(le) (Dessinateur, Technologue, Architecte ou Ingénieur) capables de concevoir les dessins et détails en ses normes du Code national du bâtiment.

Type de plan	Nombre de copies	Détails nécessaire sur ce plan (liste limitée)	Notes	Complété (demandeur)
PLAN DE SITUATION	1 électronique <u>ET</u> 1 sur papier	<ul style="list-style-type: none"> Voir « EXEMPLE – D1 ». Celui-ci indique l'emplacement du bâtiment par rapport aux lignes de propriété et autres bâtiments sur le terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> Informations sur la propriété peut être obtenue à un emplacement de Service Nouveau-Brunswick. 	<input type="checkbox"/>
PLAN DE FONDATION	1 électronique <u>ET</u> 1 sur papier	<ul style="list-style-type: none"> Voir « EXEMPLE – D2 ». Emplacement et dimensions de semelles, murs, pieux, profondeurs, fenêtres, drains, système d'évacuation de radon, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Aussi inclure fondation et semelle pour perrons et autres plateformes extérieur. 	<input type="checkbox"/>
PLAN(S) D'ÉTAGE	1 électronique <u>ET</u> 1 sur papier	<ul style="list-style-type: none"> Voir « EXEMPLE – D3 ». Un plan pour <u>chaque étage</u>, incluant le sous-sol. L'identification, emplacement et dimensions de chaque pièce, murs, portes et fenêtres. 	<ul style="list-style-type: none"> Veillez indiquer les détails structuraux nécessaires, reliés au plancher, murs et toiture. 	<input type="checkbox"/>
PLAN D'ÉLÉVATION ou FAÇADE	1 électronique <u>ET</u> 1 sur papier	<ul style="list-style-type: none"> Voir « EXEMPLE – D4 ». Pour chaque façade (nord, est, sud et ouest). 	<ul style="list-style-type: none"> Inclure l'emplacement de portes et fenêtre et perrons. 	<input type="checkbox"/>
COUPE TRANSVERSALE et DÉTAILS de STRUCTURE	1 électronique <u>ET</u> 1 sur papier	<ul style="list-style-type: none"> Voir « EXEMPLE – D5 ». Identification de tous matériaux de construction et la composition des murs, planchers, toitures, plafonds, murs intérieurs, murs de fondation, etc. Inclure un détail d'escalier, le cas échéant. 	<ul style="list-style-type: none"> Selon la complexité du bâtiment proposé, plusieurs coupes transversales peuvent être nécessaires. 	<input type="checkbox"/>
BALCONS et PLATEFORMES EXTÉRIEUR	1 électronique <u>ET</u> 1 sur papier	<ul style="list-style-type: none"> Voir « EXEMPLE – D6 ». 	<ul style="list-style-type: none"> Voir Liste C5 pour détails additionnels. 	<input type="checkbox"/>
PRODUIT PRÉFABRIQUÉ	1 électronique <u>ET</u> 1 sur papier	<ul style="list-style-type: none"> Fermes de toit Solives de plancher, linteaux et poutres Pieux de fondation 	<ul style="list-style-type: none"> Ceux-ci doivent être scellé et signé par le/la professionnel(le). 	<input type="checkbox"/>

AUTRES documents exigés

Le cas échéant, ces documents doivent être soumis avec chaque demande de permis.

Celles électroniques peuvent être transmises par courriel

Type ou titre du document	Nombre de copies	Origine du document	NÉCESSAIRE QUAND?	Complété (demandeur)
Formulaire d'application	1 sur papier <u>ou</u> électronique	CSRGM - Service d'aménagement <ul style="list-style-type: none">▪ Disponible au :<ul style="list-style-type: none">○ www.greatermiramichirsc.ca○ Bureau de la CSRGM – 1773 rue Water	<ul style="list-style-type: none">▪ Pour chaque demande.	<input type="checkbox"/>
Certificat de marge de retrait	1 sur papier <u>ou</u> électronique	Transports et Infrastructure <ul style="list-style-type: none">▪ Disponible au :<ul style="list-style-type: none">○ 1310 rue Water, Miramichi N.-B.○ Par téléphone (506) 778-6046	<ul style="list-style-type: none">▪ Requis avant l'émission du permis.▪ Seulement si la propriété <u>n'est pas dans une municipalité ou communauté rural et que les travaux sont à moins de 30m de la limite d'une route.</u>	<input type="checkbox"/>
Approbation pour l'installation de fosse septique <u>OU</u> Permission écrite pour utiliser un système existant	1 sur papier <u>ou</u> électronique	Services d'inspection techniques <ul style="list-style-type: none">▪ Disponible :<ul style="list-style-type: none">○ Un installateur licencié (nouveau système)○ Inspecteur des systèmes d'égout (pour l'utilisation d'un système existant (1-844-249-6533)	<ul style="list-style-type: none">▪ Requis avant l'émission du permis, lorsque les travaux sont:<ul style="list-style-type: none">○ Une nouvelle construction,○ Bâtiment existant dont l'utilisation change,○ Bâtiment existant sur un lot inférieur à 4000m² ou qu'on lui ajoute une chambre à coucher.▪ Pas nécessaire lorsqu'un système public est utilisé.	<input type="checkbox"/>
Permis de modification d'un cours d'eau et d'une terre humide	1 sur papier <u>ou</u> électronique	Environnement et Gouvernements Locaux <ul style="list-style-type: none">▪ Disponible au :<ul style="list-style-type: none">○ www.gnb.ca (rechercher MCETH)○ Par téléphone (506) 778-6032	<ul style="list-style-type: none">▪ Requis avant l'émission du permis, lorsque l'aménagement est à moins de 30m d'un cours d'eau ou une terre humide.	<input type="checkbox"/>
Exemption de la Loi sur l'assainissement de l'eau	1 sur papier <u>ou</u> électronique	Environnement et Gouvernements Locaux <ul style="list-style-type: none">▪ Disponible au : Gestion des eaux de source et de surface (Direction) - (506) 457-4850	<ul style="list-style-type: none">▪ Requis avant l'émission du permis, lorsque l'aménagement est situé à l'intérieure du champ de captage désigné.	<input type="checkbox"/>

Notes générales

Les plans à l'échelle sont nécessaires avant qu'une demande de permis puisse continuer. **Aucun croquis brouillon ne sera accepté comme plan.**

IMPORTANT : Les détails exigés par cette liste lors d'une demande de permis de construction ne sont pas limités au contenu de cette liste. Chaque demande est vérifiée individuellement. Si la vérification des plans ou de l'information soumis soulève des questions reliées au Code, aux arrêtés municipaux ou règlements provinciaux, d'autres informations peuvent être demandées. Si la demande de permis est pour une habitation bi-familiale ou habitation jumelée, des détails additionnels seront nécessaire, par rapport à la protection contre le feu et les systèmes mécaniques.

Si vous avez des questions concernant le contenu de cette liste, veuillez communiquer avec la *Commission de services régionaux du Grand Miramichi – Services d'aménagement*, en utilisant les informations fournies sur la première page, en haut, côté droit.